

Avant toute demande papier, il est impératif d'avoir déjà complété et remis le **Dossier administratif unique 2025-2026**. Pour les familles qui effectuent la demande par le portail, il vous suffit d'actualiser vos données familles sur votre espace (coordonnées téléphoniques, adresses mails...) et de joindre les pièces nécessaires (attestation Pôle Emploi, convention ou attestation de stage, contrat de travail, dernier bulletin de salaire).

ACCUEILS DE LOISIRS & EMIS

ALSH (Accueil de Loisirs sans hébergement)

Direction de l'éducation
Hôtel Groslot - Place de l'Étape - ORLÉANS
02 38 79 29 73 ou 74 ou 77
alsh@orleans-metropole.fr

MODE D'INSCRIPTION

SUR LE PORTAIL FAMILLE EN PRIORITÉ

<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
(faire une demande auprès de l'Espace Famille si vous n'en possédez pas)



Pour toute information :
www.orleans.fr
Vie pratique / Vie scolaire /
Accueils de loisirs



Attention : des refus de réservation seront opposés si la famille est en situation d'impayés sur la ou les factures des deux mois précédant la facture en cours

VACANCES D'HIVER 2026

> du 16 au 27 février 2026

INSCRIPTIONS ALSH

> du 6 au 14 janvier 2026

INSCRIPTIONS ÉMIS

> du 7 au 18 janvier 2026

EMIS

École municipale d'initiation sportive (EMIS)
02 38 79 29 91 - emis-ovc@orleans-metropole.fr
Informations sur : www.orleans.fr
(Rubrique : Découvrir et Sortir / Activités Sportives)

INSCRIPTIONS

- ▶ Sur le portail famille :
<https://moncompte.orleans-metropole.fr>
- ▶ Auprès du guichet unique de la mairie d'Orléans, Place de l'Étape - 02 38 79 22 22
- ▶ Dans les mairies de proximité
- ▶ Auprès du référent relais de l'école

You pouvez faire vos pré-réservations en ligne en vous connectant sur le portail famille :
<https://moncompte.orleans-metropole.fr>



RAPPEL : En cas de demandes de réservation trop nombreuses, les souhaits seront examinés par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de loisirs.